



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intérieur : personnel
Question écrite n° 9147

Texte de la question

M. Nicolas Dhuicq attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le conseil des ministres du 17 mai 2012 où, à l'issue de ce dernier, le Gouvernement faisait savoir qu'il entendait restreindre drastiquement le nombre de collaborateurs dans les cabinets ministériels. Ainsi, il a été décidé qu'il y aurait quinze conseillers pour un ministre de plein exercice et dix pour un ministre délégué. À ce jour il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de collaborateurs employés dans son cabinet.

Texte de la réponse

Le cabinet du ministre de l'intérieur est composé de 16 membres, nommés par arrêtés des 17 mai, 22 juin, 27 juin, 5 juillet, 30 octobre et 21 décembre 2012.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dhuicq](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9147

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6242

Réponse publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1950